



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945

91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53

[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)

[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 24/02/2012

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 02 2012**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Mme MAGGINI,  
Mme BERGLAS, M. BERTAUX, Mme BOUITIER, M. BOULY,  
Mme CAILLERET, Mme CHAIGNEAU, M. COCAGNE,  
Mme DA SILVA NOGUEIRA, M. DOUET, M. DUBOZ, M.  
FORLIVESI, Mme FRIMAN, M. GRANGER, Mme IUGHETTI,  
M. LAFON, Mme MALLET, M. SEBASTIAN.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ  
PROCURATION :**

M. AUGUSTE donne procuration à Mme FRIMAN  
Mme RIEHL donne procuration à M. FORLIVESI  
Mme ROSSIGNOL donne procuration à Mme MAGGINI  
Mme WIRTH donne procuration à M. LAFON

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** M. ACHIEPI, M. BRUN,  
M. DIRAT, M. FAURE, M. ROUZIC.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. FORLIVESI est nommé secrétaire de  
séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h02.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré,

**1. A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**APPROUVE** le compte rendu définitif du conseil municipal du 16 décembre 2012.

**2. PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° JEU 46/2011 en date du 10/12/2011 :

Il est passé avec l'association Evad&vous, représenté par Monsieur F.FEHLLEN , sis 52 Faubourg des 3 maisons – 54000 NANCY, une convention de prestation de service, concernant un groupe de 31 jeunes et 5 accompagnateurs pour la période du 25/02/2012 au 03/03/2012. La convention est établie pour un montant de 20 700€.

Décision n° ADM/ST 47/2011 en date du 13/12/2011 :

Il est passé avec la société SGS, sis 7 rue Jean Mermoz – Courcouronnes – 91031 EVRY Cedex, un contrat pour la réalisation de prélèvements et d'analyses de légionnelles dans les circuits d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux. Le contrat d'une durée d'un an renouvelable deux fois est conclu sur la base de 1 555,99€ TTC.

Décision n° RAM 48/2011 en date du 13/12/2011 :

Il est passé avec la société AIGA, sis 5 rue Gorge de Loup – 69000 LYON, un contrat de maintenance et d'assistance technique pour le logiciel NOE du « Relais Assistantes Maternelles ».

Le contrat d'une durée d'un an renouvelable 4 fois est conclu sur la base de 303,78€.

Décision n° SCOL 01/2012 en date du 05/01/2012 :

Il est passé avec l'association Saint Etienne de MEAUX, représentée par son directeur Monsieur Franck PERRAUD, une convention prévoyant un séjour au chalet Prémonval situé à PREMANON (39) avec 53 élèves de l'école élémentaire Ariane de Villabé du 02 avril au 07 avril 2012. La convention est établie pour un montant de 17 887,50€.

Décision n° ST/ADM 02/2012 en date du 09/01/2012 :

Il est passé avec la société BODET, représentée par Monsieur GENTES Patrick, sis ZI de Martigny – 37210 PARCAY MESLAY, un contrat de maintenance et assistance téléphonique pour le panneau « BT 60253 » du gymnase du Bras de Fer.

Le contrat, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois est conclu sur la base de 327,87€.

Décision n° ST/ADM 03/2012 en date du 01/01/2012 :

Décision n° 03/2012 ANNULÉE.

Décision n° CULT 04/2012 en date du 06/02/2012 :

Il est passé avec le Théâtre du Tiroir, représenté par Monsieur AREZKI Jean-Claude en sa qualité de président, sis 8 rue Jean Macé -53000 LAVAL et la Compagnie de l'Atelier de l'Orage, représentée par Madame ROUET Hélène, en sa qualité de présidente, sis Espace Culturel La Villa, rue Jean-

Claude GUILLEMONT – 91000 VILLABE, un contrat de cession entre le Théâtre du Tiroir, la Compagnie de l'Orage et la Mairie de VILLABE, pour les sensibilisations et la représentation de l'Epopée de Gilgamesh.

Décision n° CULT 05/2012 en date du 06/02/2012 :

Il est passé avec la Compagnie Atelier de l'Orage, représentée par Madame ROUET Hélène, en sa qualité de Présidente, sis Espace Culturel La Villa, rue Jean-Claude GUILLEMONT – 91100 VILLABE, un contrat de cession entre la Compagnie de l'Orage et la Mairie de VILLABE pour les sensibilisations et la représentation des Contes humoristiques de Palestine.

La convention est établie sur la base de 2 140€TTC.

Décision n° INFO 06/2012 en date du 07/02/2012 :

Il est passé avec la Société SISTEC SARL, sis Labège Innopole, Voie n°5, BP 559 – 31674 LABEGE Cedex, un contrat de maintenance des logiciels « Améthyste Gestion des cimetières » et « Fuschia, logiciel de facturation pour la régie centralisée (affaires scolaires) ».

Le contrat de maintenance pour le logiciel « Améthyste Gestion des cimetières » est conclu sur la base de 1 279,96€ TTC pour une période de 2 ans renouvelable 2 fois.

Le contrat de maintenance pour le logiciel « Fushia logiciel de facturation pour la régie centralisée (affaires scolaires) est conclu sur la base de 3 024,68€ TTC pour une période de 2 ans renouvelable 2 fois.

Décision n° INFO 07/2012 en date du 07/02/2012 :

Il est passé avec la Société MAGNUS du groupe Berger Levraud, sis 231 rue Pierre et Marie Curie, CS57605 – 31676 LABEGE Cédex, un contrat de maintenance des logiciels de la gamme E-magnus en substitution de la gamme Wmagnus (Magora et Millefeuille).

Le contrat de maintenance pour les logiciels de la gamme E-magnus est conclu sur la base de 1 247,28€ pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois.

Décision n° INFO 08/2012 en date du 13/02/2012 :

Il est passé avec la Société Clint Informatique, un contrat de maintenance et d'administration des serveurs de la commune de Villabé et d'une assistance téléphonique.

Le contrat est conclu sur la base de 11 960€ TTC pour une durée de 3 ans.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

### **3. Débat d'orientation budgétaire**

La tenue de ce débat est fixée par la loi (Article L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) et ce dernier n'est pas sanctionné par un vote. Il fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité pour acter sa tenue en Conseil Municipal.

**PROCEDE** au débat d'orientation budgétaire.

#### **4. Affaires financières**

**A- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**DECIDE d'autoriser** le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'enfouissement des réseaux ERDF dans le cadre des travaux de rénovation des ponts d'Ormoy.

**B- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**DECIDE d'autoriser** le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'informatisation des écoles élémentaires des groupes scolaires Ariane et Jean Jaurès.

**C- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**DECIDE d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de services de télécommunications -lot 1- passé avec la société Orange tel qu'il a été exposé ci-dessus, ayant pour objet des coûts supplémentaires rendus nécessaires pour un montant de 2 421€ HT soit 2 895,52€ TTC afin de :

- réajuster le périmètre des postes,
- installer un Switch additionnel,
- financer des frais de câblage additionnel.

**D- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**DECIDE d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement de la place de l'église Saint-Marcel ayant pour objet de réajuster le montant des honoraires des architectes et du bureau d'études en raison de la hausse du coût définitif des travaux suite à la passation d'avenants.

**E- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**APPROUVE** les tarifs proposés par le service Fêtes et Cérémonies pour le concert de « trompes de chasse » :

L'entrée

- |                                |         |
|--------------------------------|---------|
| - Tarifs pour les Villabéens : | 8€      |
| - Tarifs extérieurs :          | 16€     |
| - Tarifs enfants (-12 ans) :   | gratuit |

Le repas

- |                                |     |
|--------------------------------|-----|
| - Tarifs pour les Villabéens : | 10€ |
| - Tarifs extérieurs :          | 20€ |
| - Tarifs enfants (-12 ans) :   | 8€  |

#### **5. Affaires administratives**

**A- A l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix POUR dont 04 par procuration, 02 ABSTENTIONS :**

**DECIDE** de rapporter la délibération n°68/2011,

**APPROUVE** le lancement de la procédure de passation des marchés relatifs aux travaux de construction des vestiaires du stade - rue du Chemin Vert -, sur la base du nouveau programme de travaux selon la procédure adaptée

de l'article 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics, avec possibilité de négociation des offres. Le montant prévisionnel des travaux au total est de 762 406€ HT soit 911 838€ TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer lesdits marchés avec les attributaires retenus au terme de la procédure adaptée.

**B- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration:**

**DÉCIDE :**

- d'adopter les créations de postes
- de modifier le tableau des effectifs.

**C- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration:**

**APPROUVE** la délibération de la CAECE notifiant la modification du siège de la CAECE ainsi que les statuts relatifs au siège de la CAECE et modifiés en conséquence.

**D- PREND CONNAISSANCE** des rapports d'activité 2010 du SIARCE, RIVE et RACINE.

Les documents sont consultables en Mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux.

**6. Urbanisme**

**A- A l'unanimité, 22 voix POUR dont 04 par procuration :**

**DIT** que les dispositions de l'article L 128-1 du code de l'urbanisme relatif à l'augmentation de 30% de la densité autorisée par le COS sont applicables à la parcelle cadastrée AE n°30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

Le Maire,  
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,  
M.FORLIVESI.